

Le vote préférentiel

Pour mettre fin au vote utile

Rien n'est plus désagréable que d'être obligé de voter pour un parti dont on ne partage pas les idées, simplement pour éviter que ne soit porté au pouvoir un représentant d'un parti dont on craint qu'il puisse être élu.

C'est à cause du scrutin actuel que les moins résolus à défendre coûte que coûte leurs idées ressentent l'obligation qui les conduit à accepter de ne pas prendre le risque de donner le pouvoir à leurs adversaires.

C'est sur cette stratégie que s'appuient les partis majoritaires pour inciter les électeurs à voter pour eux, au lieu de voter pour les représentants des partis dans lesquels ils se reconnaissent davantage.

Le mode de scrutin proposé devrait permettre à tous les individus d'exprimer leur choix sans avoir à craindre que celui-ci ait pour conséquence de faire élire un candidat dont les idées n'ont dans la population qu'une majorité très relative alors que des idées plus majoritaires défendues par une multitude de candidats ne pourraient être représentées.

Ce mode de scrutin pourrait être majoritaire ou proportionnel. Il devrait pouvoir être utilisé pour choisir des listes ou des individus. Le vote se ferait en un seul tour, quelles que soient les élections.

Un mode de scrutin simple mais un peu long à dépouiller tant que le vote électronique n'est pas mis en place.

Méthode de vote

A chaque candidature individuelle ou à chaque liste de candidats est affectée par tirage au sort une lettre indiquant l'ordre dans lequel la liste sera présentée aux électeurs.

Lors du vote, les électeurs devront affecter un rang à chaque liste présentant pour eux un intérêt, en donnant le rang « 1 » pour la liste ayant leur préférence, le rang « 2 » pour la seconde liste ayant leur préférence et le rang le plus élevé pour la liste qu'ils souhaitent voir éliminée.

Toutefois, les électeurs ne seront pas obligés d'affecter un rang à toutes les listes. Les listes n'ayant pas de rang se verront affecter automatiquement le nombre correspondant au dernier rang.

Remarque :

L'on peut tenir pour bon les votes des électeurs qui indiqueraient plusieurs fois le même rang pour des listes différentes, dans le cas où un rang indiqué serait supérieur au nombre maximum de listes, les nombres supérieurs seraient alors remplacés par le nombre maximum.

Bulletin de vote

Imaginons un scrutin ayant un nombre de 10 candidatures

Les lettres A, B, C, D, E, f, G, H, I, J seraient affectées aux différentes listes. Les rangs pouvant être attribués aux différentes listes seraient donc :

1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10

Le rang 10 serait attribué aux listes n'ayant pas été renseignées par les votants.

	Nom du candidat ou de la liste	Rang attribué par l'électeur
A	Y.....	
B	V.....	2
C	N.....	
D	K.....	5
E	W.....	1
F	P.....	
G	R.....	4
H	T.....	
I	Z.....	
J	S.....	3

Dépouillement (report des chiffres exacts)

	Nom du candidat ou de la liste	Rang attribué par l'électeur									
A	Y.....		3		1	3		3	2		1
B	V.....	2	4	1			1			1	
C	N.....										
D	K.....	5	2			1	2			2	
E	W.....	1		2	4			1			
F	P.....		1								
G	R.....	4		3	3	4				3	
H	T.....										
I	Z.....				2	2		2	1		2
J	S.....	3									

Dépouillement (Tableau cases vides complétées)

	Nom du candidat ou de la liste	Rang attribué par les électeurs										Totaux	Classements	
A	Y.....	10	3	10	1	3	10	3	2	10	1	53	1	1
B	V.....	2	4	1	10	10	1	10	10	1	10	59	2	2
C	N.....	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	100	9	9
D	K.....	5	2	10	10	1	2	10	10	2	10	62	4	4
E	W.....	1	10	2	4	10	10	1	10	10	10	68	6	6
F	P.....	10	1	10	10	10	10	10	10	10	10	91	7	7
G	R.....	4	10	3	3	4	10	10	10	3	10	67	5	5
H	T.....	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	100	10	9
I	Z.....	10	10	10	2	2	10	2	1	10	2	59	3	2
J	S.....	3	10	10	10	10	10	10	10	10	10	93	8	8
	TOTAUX	65	70	76	70	70	83	76	83	76	83	752		

Différence entre vote préférentiel majoritaire et vote majoritaire relatif ou proportionnel

Exemple 1

	Electeur 1	Electeur 2	Electeur 3	Electeur 4	Total	
Liste A	1	2	3	4	10	1
Liste B	2	1	2	4	9	1
Liste C	3	3	1	4	11	1
Liste D	4	4	4	1	13	1

Dans un système de vote majoritaire relatif ou proportionnel, chacun choisit le candidat de son choix et élimine de ce fait tous les autres.

L'exemple ci-dessus montre que le **vote majoritaire relatif ou proportionnel** ne donne pas le résultat désiré par la majorité des électeurs. Les préférences ne pouvant être exprimées, les résultats ne les reflètent pas.

Exemple 2

	Electeur 1	Electeur 2	Electeur 3	Electeur 4	Total	
Liste A	1	1	4	4	10	2
Liste B	2	2	2	1	7	1
Liste C	3	3	1	2	9	1
Liste D	4	4	3	3	14	0

Ce dernier tableau montre qu'une liste peut remporter les suffrages des électeurs alors que la moyenne des électeurs ne préfère pas cette liste.

Dans un système préférentiel, chaque candidat choisit son candidat préféré en lui attribuant le rang « 1 » puis affecte un rang aux autres candidats en fonction de l'ordre dans lequel il souhaite les classer.

Dans ce cas l'exemple montre que **le vote préférentiel** conduit à élire la liste B alors que chaque électeur avait choisi sa propre liste. Le choix de la liste B est déterminé par le classement des autres listes complétant le choix préférentiel.

Les résultats du vote préférentiel permet au choix une répartition proportionnelle ou majoritaire des sièges selon la volonté des législateurs que soit représenté l'ensemble des idées ou uniquement celles qui sont majoritaires.

Conclusion

La réforme du mode de scrutin, quelle que soit la méthode de répartition des sièges, proportionnelle ou majoritaire, permet aux citoyens d'exprimer leurs idées sans avoir à se soucier des répercussions telle celle du 21 Avril 2002 qui a conduit à éliminer le candidat de la gauche au profit de celui de l'extrême droite.

Si ce mode de scrutin peut paraître un peu complexe pour les capacités intellectuelles de certains électeurs et s'il complique quelque peu le dépouillement, il permet aux électeurs de s'exprimer en leur âme et conscience en un seul tour et réduit donc les frais d'organisation des élections, même si le temps de dépouillement de ce scrutin unique peut être bien plus long que les dépouillements actuels.

Merci à ceux qui peuvent promouvoir ce mode de scrutin de le faire, dans l'intérêt de tous les citoyens et de la démocratie.